



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 19 décembre 2024

Objet : Adoption d'une politique tarifaire pour le festival cultures urbaines de l'Alb'oru

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2144-3;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2016/JUIL/01/13 en date du 26 juillet 2016 portant approbation de la politique tarifaire des espaces culturels et des spectacles ;

Vu la délibération n°2023/JUIL/01/13 en date du 20 juillet 2023 portant approbation des modifications de la politique tarifaire relative aux programmations culturelles de la ville de Bastia ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 17 décembre 2024 ;

Considérant la diversité de propositions de notre collectivité programmée dans sa saison culturelle, en direction de la jeunesse avec la mise en œuvre d'un festival de cultures urbaines dont la première édition se déroulera les 11 et 12 avril 2025 à l'Alb'oru ;

Considérant que ce festival intitulé EASTSIDE ALB'ORU Festivale di Rap in Bastia propose une programmation de musiques actuelles tournée vers le rap et les cultures urbaines ;

Considérant qu'il permettra à la jeunesse bastiaise de bénéficier d'un évènement ambitieux et porteur mettant également en avant les artistes locaux et les pratiques artistiques ;

Considérant la proposition de la ville de Bastia d'une politique tarifaire ajustée à l'évènement, à savoir :

- Pass 1 soir : 30 € tout public / 15 € en tarif réduit
- Pass 2 soirs : 45 € tout public / 25 € en tarif réduit

Considérant cette proposition incitative permettant de favoriser l'accès à la culture et de fidéliser le public sur les deux soirées ;

Considérant que les jeunes bénéficieront également des pass culture et pass cultura afin d'accéder à ces propositions ;

Considérant que cette offre tarifaire spécifique complète la politique tarifaire déjà votée lors du conseil municipal du 20 juillet 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique :

- **Approuve** l'adoption d'une politique tarifaire pour le festival cultures urbaines à l'Alb'oru comme suit :
- Pass 1 soir : 30 € tout public / 15 € en tarif réduit
- Pass 2 soirs : 45 € tout public / 25 € en tarif réduit

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/01/2025

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.